

PRELEVEMENT A LA SOURCE

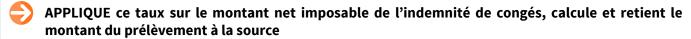
À partir du 1^{er} janvier 2019, la CNETP effectuera le prélèvement à la source de l'impôt sur les indemnités de congés. Ce qu'il faut savoir:

LA CAISSE



REÇOIT le taux du prélèvement à la source chaque mois

Ce taux est transmis mensuellement de manière automatique et dématérialisée par la Direction Générale des Finances publiques (DGFiP).



- Net à payer: L'impôt est retenu directement au moment où l'indemnité de congés est versée et s'adapte donc au montant du congé.
- Taux: Le taux est calculé par la DGFiP et ne peut être modifié par la Caisse.

En dehors des situations d'exonération (taux à 0%), si la Caisse ne reçoit pas de taux de la part de l'Administration fiscale, elle applique un taux par défaut selon les barèmes de la DGFiP, SAUF CAS PARTICULIERS CI-APRÈS.

La Caisse ne procédera pas au prélèvement à la source pour :

- → Les salariés apprentis : dans la limite du seuil déterminé par l'Administration fiscale
- → Les salariés résidant à l'étranger soumis à la retenue à la source : les salariés ayant une adresse fiscale à l'étranger ne sont pas concernés par le prélèvement à la source.
- REVERSE l'impôt prélevé à la DGFiP chaque mois

Les montants retenus au titre du prélèvement à la source lors de chaque paiement par la Caisse, ainsi que les taux appliqués, peuvent être consultés par les salariés sur :

- → www.cnetp.fr / Espace Salariés > Connectez-vous > Vos documents > Attestations de paiement,
- → les attestations de paiement.

L'ENTREPRISE

A IMPORTANT: La Caisse doit donc disposer de données fiables d'identification des salariés.

Les données d'identité (nom, prénom, numéro de sécurité sociale, date de naissance, commune, pays de naissance et adresse) doivent être vérifiées et les changements communiqués à la Caisse.

L'ADMINISTRATION FISCALE



L'ADMINISTRATION FISCALE EST VOTRE INTERLOCUTEUR UNIQUE

En cas de questions concernant le prélèvement à la source, deux solutions s'offrent à vous pour contacter la Direction Générale des Finances Publiques :

- → Votre Espace particulier sur www.impots.gouv.fr
- → La ligne dédiée 0 811 368 368 (Service 0,06 € / min + prix appel)





31, rue Le Peletier 75453 PARIS CEDEX 09



01 70 38 09 00

